



Déposer plainte contre son médecin traitant ?

Par **Yama7**, le **29/03/2019 à 11:18**

Bonjour,rnrnJ'espère être dans le bon forum, n'hésitez pas à me dire si tel n'est pas le cas. rnrnIl y a 2 jours, mon frère de 13 ans a eu une vive douleur au testicule accompagné de vomissements et nausées. Il s'est rendu 3 heures après le début de ces symptômes avec mon père chez notre médecin traitant qui n'a pas su déceler la cause réelle de ses maux à savoir une torsion testiculaire. Il n'a donc pas posé le bon diagnostic et n'a envoyé mon frère aux urgences que le lendemain en début d'après midi pour faire des radios. Or dans le cas de torsion testiculaire il faut se rendre immédiatement aux urgences (sous 6 h) sinon le testicule devient nécrosé et doit être retiré.rnrnCet accident aurait donc pu être évité si il avait posé le bon diagnostic et envoyé mon frère aux urgences dans l'immédiat.rnrnMaintenant mes parents, qui sont dévastés par ce qui est arrivé à mon frère, souhaitent se retourner contre ce médecin traitant. Pensez vous qu'il est judicieux de se retourner contre lui ? Si oui comment procéder à une plainte ?rnrnJe souhaite préciser que ma mère est partie s'entretenir avec ce médecin qui a avoué sa faute. rnrnMerci à tous ceux qui prendront la peine de lire.

Par **CarolineDenambride**, le **02/04/2019 à 15:19**

Bonjour, rnrnrnIl convient d'inviter le médecin traitant à faire une déclaration de sinistre auprès de son assureur, par l'envoi d'un courrier recommandé. rnrnCela peut permettre d'entamer des négociations amiables si l'assureur est disposé à indemniser votre frère. rnrnParallèlement, vous avez la possibilité de : rnrn- saisir la Commission d'indemnisation des accidents médicaux rnrnou rnrn- le tribunal de grande instance en référé, rnrnafin de solliciter une expertise judiciaire, préalable indispensable à toute indemnisation (en cas de reconnaissance de faute). rnrnTrès cordialement, rnrnCaroline DENAMBRIDE rnrnAvocate au Barreau de Lyon rnrn<http://denambride-avocat.com/>